

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - DECHETS MENAGERS -

WATTRELOS -

DECHETERIE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

I. Rappel du contexte

Le Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés (SDDMA), adopté par délibération n° 21 C 0200 du 23 avril 2021, prévoit la construction de deux nouvelles déchèteries sur le mandat 2020-2026, en complément des 13 déchèteries déjà en exploitation sur le territoire de la Métropole européenne de Lille (MEL).

Un terrain a été identifié pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie boulevard Pierre Mendès France à Wattrelos, afin de desservir le secteur Nord-Est du territoire en renfort des déchèteries de Tourcoing et de Roubaix, actuellement sur-fréquentées.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- augmenter la qualité du service aux usagers sur le secteur Nord-Est du territoire métropolitain ;
- participer à la réduction des déchets et permettre une valorisation optimale des déchets apportés, notamment en proposant en priorité le réemploi des objets et matériaux apportés ;
- être un équipement attractif, lisible, ergonomique et modulable ;
- afficher des performances d'haute qualité environnementale.

Le projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Wattrelos est une opération de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie et notamment susceptible d'affecter l'environnement, au sens de l'article L122-1 du Code de l'environnement. A ce titre, le projet est soumis à concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération n° 21 C 0093 du 19 février 2021, le Conseil métropolitain a autorisé la mise en œuvre de la concertation préalable à la construction de déchèterie de Wattrelos, afin d'associer les usagers, riverains, citoyens, acteurs économiques et associatifs, à la conception et à la définition du programme de cet équipement voulu innovant ainsi qu'à la définition, notamment en termes de services, des prochaines déchèteries métropolitaines.

Déroulement de la concertation préalable

La concertation préalable s'est tenue du 19 avril au 4 juin 2021. Les modalités de cette concertation (canaux d'information, modes de participation du public, temps forts) ainsi



21-C-0499

Séance du vendredi 15 octobre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

que la synthèse des observations et propositions des participants sont décrites dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération.

48 contributions ont été exprimées dans le cadre de la concertation, portant sur les 9 thématiques suivantes :

- le choix de l'implantation de la future déchèterie (3 contributions) ;
- le réaménagement de la déchèterie de Roubaix (2 contributions) ;
- l'accès à la future déchèterie (6 contributions) ;
- l'aménagement de la future déchèterie (8 contributions) ;
- l'intégration paysagère de la future déchèterie (2 contributions) ;
- la crainte des nuisances et des dépôts sauvages (8 contributions) ;
- le réemploi (9 contributions) ;
- la pédagogie autour de la gestion des déchets (4 contributions) ;
- les composteurs (3 contributions) ;
- l'accès 24h/24 à la future déchèterie (1 contribution) ;
- les équipements HQE : panneaux solaires et engazonnement (2 contributions).

Par ailleurs, dans le cadre d'un questionnaire proposé en déchèterie auprès de 178 personnes, 41 personnes ont exprimé des problèmes d'accès en déchèterie et des temps d'attente trop longs, mettant en évidence le besoin d'une nouvelle déchèterie.

Le processus de concertation a permis d'intégrer au projet de déchèterie de Wattrelos les orientations suivantes :

- aménager des accès spécifiques pour les piétons et les cyclistes ;
- séparer les fonctions de déchèterie et de recyclerie, en aménageant cette dernière, le cas échéant, en dehors de la déchèterie proprement dite, de manière à privilégier la fonction de dépôt sur la déchèterie ;
- concevoir un aménagement en faveur d'une circulation fluide et de dépôts rapides et ergonomiques ;
- proposer un accompagnement paysager fort, support de la biodiversité.

II. Objet de la délibération

Le projet de déchèterie de Wattrelos arrêté au terme de la concertation préalable est donc le suivant :

En termes d'accès :

La conception des accès à la déchèterie devra empêcher la remontée de files d'attente sur le boulevard Pierre Mendès France (stockage des véhicules en attente sur le site). Des accès spécifiques pour les usagers en vélo et à pied seront aménagés. La circulation des poids lourds se rendant et repartant de la déchèterie devra se faire côté Eurozone.



21-C-0499

Séance du vendredi 15 octobre 2021**DELIBERATION DU CONSEIL**En termes d'aménagement :

L'aménagement de la déchèterie sera particulièrement étudié en faveur d'une circulation fluide, et de dépôts rapides et ergonomiques. Les bâtiments et les voiries répondront aux critères de Haute Qualité Environnementale (économie des ressources en eau et en énergie, matériaux à faible impact environnemental, imperméabilisation maîtrisée des sols, ...). L'aménagement paysager devra être qualitatif tant au niveau esthétique qu'en tant que support de la biodiversité.

En termes d'usages :

La déchèterie de Wattrelos devra favoriser le réemploi des objets et matériaux apportés : tant en termes d'aménagement (zone de dépôt de réemploi mise en avant, signalétique dédiée) qu'en termes de sensibilisation (parcours et espace pédagogiques, repair cafés). Il ne sera pas proposé de reprise en libre-service du réemploi sur la déchèterie dans un premier temps. La recyclerie, le cas échéant, sera proposée en dehors de la déchèterie proprement dite, pour ne pas impacter la fluidité de celle-ci. Des composteurs collectifs seront installés.

Des études de programmation tenant compte des contributions formulées pendant cette phase de concertation du public seront réalisées fin 2021 en vue de définir le programme de la future déchèterie.

Les études de conception de la déchèterie de Wattrelos seront ensuite menées sur la base de ce programme, en vue d'un dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale envisagé mi-2022, cette dernière faisant par ailleurs l'objet d'une enquête publique.

Par conséquent, la commission principale Climat et écologie, Gestion de l'eau et des déchets, ENM, Agriculture consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de tirer le bilan de la concertation préalable menée sur le projet de déchèterie boulevard Pierre Mendès France à Wattrelos tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 2) d'arrêter le projet défini dans sa nature et ses options essentielles au terme de la concertation ;
- 3) d'autoriser la poursuite du projet de déchèterie selon les orientations reprises ci-dessus.

Séance du vendredi 15 octobre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour rendu exécutoire